



Message relatif au remplacement de la chaudière du chauffage à distance de Chantemerle

1. Présentation du projet

La chaudière principale du chauffage à distance de Chantemerle a été mise en service il y a une vingtaine d'années et arrive aujourd'hui en fin de vie technique. Une réparation majeure serait nécessaire à court terme, pour un montant estimé à environ CHF 100'000.–. Au vu de son âge et de son rendement devenu insuffisant, un tel investissement ne se justifie pas économiquement. Il est dès lors plus opportun de renoncer à cette réparation et de procéder au remplacement complet de l'installation.

Au cours des deux dernières années (2024–2025), la chaudière à gaz a produit en moyenne 300'000 kWh de chaleur par an. Selon les estimations du bureau d'ingénieurs mandaté, RWB Groupe SA, une nouvelle chaudière à bois, d'une puissance de 600 kW et équipée d'un système d'allumage automatique, pourrait assurer environ 80% de cette production, soit 240'000 kWh/an. Le solde non couvert par la chaudière à bois, dont la production s'est élevée à 1 470 000 kWh en 2025, serait assuré par une utilisation résiduelle de la chaudière à gaz existante, laquelle permettrait également de faire face à des pointes de consommations ou à d'éventuelles pannes. Cette solution permet en outre le maintien du réseau actuel.

La nouvelle installation permettrait une réduction drastique de la consommation de gaz, une amélioration du rendement global, une diminution des émissions de CO₂ estimée à environ 48 tonnes par an et la valorisation d'une énergie renouvelable locale (bois-énergie).

Sur le plan financier, le prix du gaz pour 2026 est estimé à 12 ct/kWh. La Commune commande actuellement les copeaux auprès de Forêts-Sarine à un prix de 7 ct/kWh. La substitution d'environ 240'000 kWh de gaz par du bois représente ainsi une économie potentielle d'environ CHF 12'000.– par an.

Les principales mesures recommandées par RWB Groupe SA sont :

- conservation de l'électrofiltre existant, révision du convoyeur à chaîne,
- installation d'une nouvelle chaudière à bois de 600 kW,
- adaptation de la tuyauterie, de la fumisterie, des installations électriques et du système de régulation.

2. Budget détaillé

Poste	Montant HT (CHF)
Démontage et évacuation de l'installation actuelle	15'000.–
Révision du convoyeur (chaîne et pignon)	30'000.–
Nouvelle chaudière à bois	170'000.–
Fumisterie	8'000.–
Raccordement hydraulique	30'000.–
Raccordement électrique	25'000.–
Adaptation de la régulation	5'000.–
Honoraires et démarches administratives	27'000.–
Divers et imprévus	20'000.–
Total HT	330'000.–
TVA 8.1%	26'730.–
Total TTC	356'730.–

3. Proposition du Conseil communal

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver le remplacement de la chaudière à gaz du chauffage à distance de Chantemerle par une chaudière à bois et d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 356'730.–.

Le financement sera assuré par les liquidités communales et/ou par emprunt, selon les besoins de trésorerie.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly